



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quarante-deuxième session de la Commission économique pour l'Afrique

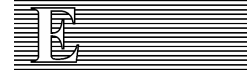
Deuxième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA

*Le Caire (Égypte)
6 et 7 juin 2009*



COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE

Quatrième réunion de la CAMEF



Distr.: GÉNÉRALE
E/ECA/CM/42/2
AU/CAMEF/EXP/Rpt(IV)
Date: 6 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA DEUXIEME RÉUNION
ANNUELLE CONJOINTE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DE L'UA ET DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CEA**

Introduction

A. Participation

1. La vingt-huitième réunion du Comité d'experts de la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue au Caire du 2 au 5 juin 2009. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Getachew Adem, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres de la CEA et M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Le discours d'ouverture a été prononcé par S.E. M. Hany K. Dimian, Vice-Ministre des finances de la République arabe d'Égypte.

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales (CER) suivantes étaient également représentées: Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et Union du Maghreb arabe (UMA).

4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), et Banque mondiale.

5. Un État Membre de l'ONU était représenté: Allemagne.

6. Les entités ci-après étaient également représentées par des observateurs: Arab African Business, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Groupe d'appui du Forum pour le partenariat avec l'Afrique, Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail suivants:
1. Ouverture de la réunion.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail.
 4. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique.
 5. Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique.
 6. Suite donnée aux principales décisions de la première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA:
 - *Charte africaine de la statistique;*
 - *Changement climatique: évaluation de la Conférence de Copenhag ;*
 - *Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique;*
 - *Rapport de la neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'UA et au NEPAD;*
 - *Présentation du rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, 2009.*
 7. Présentation et examen du thème de la Conférence: «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures».
 8. Questions statutaires:
 - *Présentation et examen du Rapport annuel, 2009 de la CEA;*
 - *Rapport de la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration;*
 - *Rapport de la réunion d'experts juridiques et financiers sur les statuts de la future banque africaine d'investissement;*
 - *Mise en œuvre du premier plan d'action de la stratégie commune Afrique-Union européenne;*
 - *Rapport de la nouvelle Coalition pour le dialogue sur l'Afrique;*
 - *Projet de programme de travail et priorités de la CEA pour l'exercice biennal 2010-2011; projet de Plan d'activités de la CEA pour la période 2010-2012;*
 - *Examen du rapport du premier Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale;*
 - *Rapport de la CEA sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).*

9. Questions diverses.
10. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.
11. Clôture de la réunion.

Élection du Bureau

8. Le Comité a élu à l'unanimité le nouveau Bureau suivant :

Président	République arabe d'Égypte
Premier Vice-Président	Tchad
Deuxième Vice-Président	Zimbabwe
Troisième Vice-Président	Bénin
Rapporteur	Kenya

C. Compte rendu des travaux

Allocutions d'ouverture

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Getachew Adem, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a souhaité la bienvenue aux participants et adressé ses remerciements au Gouvernement égyptien, qui a gracieusement offert d'accueillir la Conférence. Il a également remercié tous les participants de faire l'honneur à son Gouvernement en lui confiant deux mandats consécutifs de Président du Comité. M. Getachew a rendu hommage au Comité pour le rôle important qu'il a joué dans la définition des orientations relatives aux principales questions de développement intéressant le continent.

10. Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle (après les crises énergétique et alimentaire de l'année dernière) la pire crise depuis la grande dépression selon la plupart des spécialistes le thème de la Conférence, «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation de ressources intérieures», constitue l'occasion idéale de voir comment combiner d'autres sources de financement du développement avec la politique budgétaire pour renforcer les régimes fiscaux et améliorer la gestion des dépenses publiques. Tout en poursuivant les efforts déployés actuellement en faveur de la réforme du marché et de la bonne gouvernance, les responsables politiques africains devraient faire campagne pour la mise en place d'une architecture financière internationale améliorée et plus stable. M. Getachew Adem a exprimé l'espoir que la Conférence formule des recommandations concrètes à cet égard. Il a également mentionné plusieurs réalisations du Comité au cours de l'année écoulée et assuré les participants de l'appui sans réserve du Gouvernement éthiopien au Comité d'experts.

11. Dans l'allocution qu'il a prononcée au nom de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, le Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, M. Abdoulie Janneh, a rappelé les chocs extérieurs survenus depuis la dernière réunion du Comité, notamment la crise des prix des denrées alimentaires et celle des cours du pétrole, déclenchées l'année dernière, ainsi que la crise économique et la crise

financière actuelles, qui continuent de compromettre la croissance, les recettes d'exportation, l'aide publique au développement, le financement du commerce, l'investissement étranger direct et d'autres flux de capitaux. Il a montré les répercussions d'une diminution du financement du développement sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et décrit certaines des réponses apportées à la crise actuelle, notamment les décisions prises par les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale à la réunion tenue à Tunis en novembre 2008.

12. Mettant l'accent sur le thème de la réunion, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il était nécessaire d'examiner les options permettant de compenser la diminution du financement du développement, ajoutant que la politique budgétaire pouvait apporter une transformation structurelle de nature à renforcer le tissu économique, d'où la nécessité, à cette réunion, de déterminer les options offertes et de partager les meilleures pratiques. Il a également souligné d'autres questions majeures: l'importance de la bonne gouvernance, la poursuite des efforts d'intégration régionale, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, la consolidation de la coopération transfrontière et la nécessité de trouver des solutions mondiales aux problèmes à caractère mondial. À cet égard, il a préconisé d'adopter des mécanismes mondiaux efficaces et équitables de prise en compte des préoccupations des pays africains. Il a rendu hommage aux efforts du Sommet du G-20 qui a abordé plusieurs questions soulevées par l'Afrique dans la phase préparatoire notamment la vente d'or, la révision du cadre de viabilité de la dette et l'octroi de capitaux supplémentaires aux banques multilatérales de développement. Il a insisté sur la nécessité d'évaluer les progrès accomplis jusqu'ici dans ces domaines.

13. En ce qui concerne l'exécution du programme de travail de la CEA pour l'exercice biennal 2008-2009, le Secrétaire exécutif a fait état d'importantes réalisations notamment la publication de produits du savoir, la recherche de consensus et la fourniture de services techniques consultatifs. Il a cité en particulier le *Rapport économique sur l'Afrique, 2009*, publié conjointement avec la Commission de l'Union africaine et le rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, produit conjointement avec l'OCDE. Il a signalé le lancement en 2009 de la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), entreprise conjointe de la CUA, de la BAD et de la CEA, visant à promouvoir le programme de développement de l'Afrique par un dialogue sans exclusive. Il a souligné le caractère essentiel des partenariats pour les activités de la CEA et a ajouté que cette collaboration, notamment avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et les CER, avait été renforcée au cours de l'année écoulée et devrait se poursuivre dans les années à venir.

14. M. Jannah a déclaré que l'exécution du Plan d'activités de la CEA pour 2007-2009 arrive à terme à la fin de l'année et qu'on a déjà commencé la préparation du Plan d'activités pour 2010-2012, qui vise à renforcer l'orientation stratégique du plan actuel. Il a indiqué que le projet de programme de travail et priorités de la CEA pour l'exercice biennal 2010-2011 vise à consolider les activités menées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, du commerce, de la parité hommes-femmes, de la gouvernance, des finances, de l'analyse des politiques économiques, du changement climatique et de la statistique. Il a ajouté que l'appui aux États membres avait été renforcé. Pour terminer, il a rappelé que l'Afrique traversait un moment difficile, mais qu'il était confiant que le continent avait des atouts pour améliorer la gestion macroéconomique et assurer la bonne gouvernance, ajoutant que la réunion offrait une occasion unique d'articuler des idées et des options permettant à l'Afrique de faire face aux défis actuels et à venir.

15. Le Vice-Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, M. Hany Kadry Dimian, a, au nom du ministre des finances, S.E. M. Youssef Boutros-Ghali, souhaité la bienvenue aux participants. Il a insisté sur l'importance de la réunion, excellente occasion offerte aux pays africains de préparer la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la crise économique et financière mondiale et à son incidence sur le développement, qui doit se tenir fin juin 2009. Il a déclaré qu'elle était également l'occasion pour l'Afrique d'examiner les options concernant les implications sociales à long terme de la crise financière et économique mondiale, à savoir notamment l'augmentation du chômage, de la faim, de la pauvreté et des inégalités de revenus, sans parler de la détérioration attendue des indicateurs relatifs à l'éducation et à la santé.

16. Le Vice-Ministre a fait remarquer que beaucoup de pays africains rencontrent des difficultés à cause de la crise et disposent donc d'une faible marge de manœuvre budgétaire en ce qui concerne les politiques sociales. Les pouvoirs publics font face à des difficultés considérables pour préserver les dépenses sociales et fournir les services sociaux nécessaires, éléments essentiels à la réalisation des OMD. D'où l'urgence de faire face aux incidences sociales de la crise, ce pourquoi, l'Afrique a besoin d'un changement stratégique de sa vision et d'un changement de formulation de la politique budgétaire. Cette formulation doit s'effectuer davantage sur le plan macro et accorder plus d'attention à la croissance et à sa viabilité. Il faut y ajouter des efforts plus importants de réforme fiscale pour mettre en place des régimes fiscaux plus efficaces ; renforcer les capacités institutionnelles ; accroître l'investissement consacré au développement des infrastructures par des partenariats public-privé avec l'assistance de la CEA et de la BAD. Le Vice-Ministre a conclu son allocution en invitant les pays africains à parler d'une seule voix afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans les grandes instances internationales comme le G-20. Il a également demandé que l'Afrique soit mieux entendue et mieux représentée dans les diverses institutions financières et internationales et les divers groupements de pays.

Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique [Point 4 de l'ordre du jour]

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le document E/ECA/COE/28/2, AU/CAMEF/EXP/2 (IV) intitulé «*Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique*». Le document mettait en exergue les tendances économiques et sociales actuelles, ainsi que leur impact sur la croissance économique de l'Afrique. La croissance économique du continent avait baissé de 6% en 2007 à 5,1% en 2008. Il a été noté que, en dépit de cette baisse, la croissance avait toutefois été tirée pendant le premier semestre de l'année par une forte demande et par des cours élevés des produits de base; elle avait été favorisée par une gestion et des réformes macroéconomiques saines, par une faible dette publique extérieure ayant résulté de mesures d'allègement de la dette, par des apports importants de capitaux extérieurs, par de bonnes performances dans des secteurs tels que l'agriculture et par une réduction générale des conflits à travers le continent. Avec la crise financière et la récession économique mondiale, l'Afrique a connu un recul de son commerce, une baisse des cours de ses produits de base, une diminution des recettes tirées des exportations et des recettes budgétaires, des frais d'emprunt plus élevés et une réduction de l'aide et des flux de capitaux privés. Il en a résulté une baisse du taux de croissance prévu pour 2009 à 2% et un ralentissement des efforts visant à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD.

18. S'agissant des tendances du développement social, les taux de pauvreté et de chômage sont restés élevés, tandis que les progrès faits pour atteindre les cibles fixées dans les domaines

de l'éducation et de la santé ont été contrastés et ont varié d'un pays à l'autre. Le présentateur a en particulier indiqué que la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté avait pratiquement doublé. Il a également souligné que le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire s'était amélioré, mais que le taux d'achèvement des études restait un sujet de préoccupation. En outre, grâce à de vastes programmes ciblés de prévention, les taux de prévalence du VIH soit s'étaient stabilisés, soit avaient baissé dans la plupart des pays africains.

19. Enfin, le présentateur a mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures concertées à l'échelle régionale pour favoriser le redressement économique de l'Afrique, améliorer la gestion macroéconomique, utiliser là où cela est possible les réserves accumulées afin de stimuler la demande intérieure, amener les donateurs et les partenaires de développement à adopter des mesures coordonnées en vue de maintenir les flux de l'aide, d'alléger davantage la dette et amener les institutions financières internationales à accorder suffisamment de financements à des conditions de faveur. Par ailleurs, il conviendrait de continuer à accorder une attention particulière à la réalisation des OMD, ainsi qu'à la prise en compte des groupes vulnérables et marginalisés dans les stratégies de développement.

Débat

20. Dans le débat qui a suivi, le Comité a noté que les pays africains étaient confrontés au défi de traduire leur croissance en un développement social satisfaisant, qui bénéficie en particulier aux groupes sociaux vulnérables. Il importait que les pays diversifient leurs économies afin de réduire leur vulnérabilité aux chocs extérieurs et intérieurs. Le Comité a exprimé sa préoccupation devant l'absence de conditions favorisant une croissance élevée et durable sur le continent, l'inadéquation et l'instabilité des taux d'épargne, le peu de priorité accordé aux dépenses publiques, le volume des dépenses publiques non discrétionnaires et l'inefficacité des systèmes fiscaux. Le Comité a noté que les envois de fonds des travailleurs migrants avaient joué un rôle important dans la forte augmentation des revenus et la réduction de la pauvreté dans certains pays africains.

21. Les participants ont souligné que l'État jouait un rôle important dans le développement économique et social, parce qu'il créait les conditions favorisant le développement du secteur privé et faisait face aux défaillances des marchés, mobilisait les ressources et mettait en place un cadre juridique et institutionnel permettant de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé, et d'attirer les flux d'IED, en particulier dans le domaine des infrastructures. Enfin, l'intégration régionale était importante pour la consolidation des efforts visant à stimuler la croissance en Afrique et à renforcer la compétitivité internationale du continent.

Recommandations

22. Le Comité a formulé les recommandations ci-après pour que les pays africains accélèrent et soutiennent la croissance en appui aux efforts qu'ils déploient pour réduire la pauvreté et avancer dans la réalisation des OMD:

a) Les pays africains devraient continuer à améliorer l'environnement macroéconomique et poursuivre les réformes visant à créer un climat propice à l'accroissement de l'investissement intérieur. Afin de réduire leur vulnérabilité aux fluctuations de la demande et des cours des produits de base, les pays africains devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles qui renforcent la valeur ajoutée, l'industrie manufacturière et la

transformation économique. À cet égard, le Comité a exhorté les pays africains à accélérer le processus d'intégration régionale et à accroître le commerce intra-africain.

b) Les gouvernements devraient créer un espace budgétaire et mobiliser davantage de ressources intérieures grâce en particulier à l'amélioration de l'efficacité de leurs systèmes fiscaux. De même, ils devraient accorder une priorité aux dépenses publiques pour la mise en place des infrastructures et améliorer la fourniture de services publics, notamment dans le domaine de l'éducation. Enfin, le Comité a demandé au secrétariat de mettre en place un système de suivi des flux financiers et des envois de fonds à destination de l'Afrique.

Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale [Point 5 de l'ordre du jour]

23. Au titre de ce point, en présentant le document intitulé « Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale » ((E/ECA/COE/28/7, AU/CAMEF/EXP/7(IV)), le secrétariat a donné un aperçu du niveau d'intégration atteint par les huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine et a indiqué que des progrès avaient été accomplis dans le domaine. Parmi les difficultés auxquelles se heurtaient les CER dans leurs efforts tendant à l'intégration figuraient l'absence d'engagement politique de la part des États membres et l'insuffisante mise en œuvre des protocoles en cause. À la lumière de ces difficultés, la Commission de l'Union africaine avait reçu mandat d'élaborer un programme minimum d'intégration permettant d'accélérer le processus d'intégration en Afrique. Le programme minimum d'intégration avait été conçu en collaboration avec les CER et adopté par la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration (COMAI IV); il s'agit d'un cadre d'harmonisation des programmes des CER dans les secteurs prioritaires. La nécessité s'impose de financer le programme minimum d'intégration au moyen d'un fonds continental de l'intégration, qui fera l'objet d'une étude de faisabilité de la CUA et de la CEA, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD). Il est évident que le succès du programme minimum d'intégration dépendra de l'appropriation de celui-ci par toutes les parties prenantes et du degré d'intégration du programme dans les plans nationaux de développement et dans les programmes des CER, de l'UA et des autres partenaires de développement.

24. Parmi les principaux faits survenus sur le continent en matière d'intégration régionale figurent la décision des chefs d'État et de gouvernement des États membres du COMESA, de la SADC et de la CAE de créer une zone de libre-échange. La publication conjointe de la CEA et de l'UA sur l'intégration régionale intitulée « *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)* » constitue une autre réalisation dans le processus d'intégration. Diverses éditions du rapport avaient porté sur des questions clefs de l'intégration telles que la rationalisation des CER et l'intégration financière et monétaire en Afrique. La prochaine édition du rapport, à l'établissement de laquelle la BAD a pris part, sera essentiellement consacrée au commerce intra-africain. Les États membres de l'Union du Maghreb arabe ont décidé de créer une zone de libre-échange. Un projet de convention est en cours d'élaboration par les experts maghrébins.

Débat

25. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a noté que les progrès accomplis en matière d'intégration régionale dans le domaine politique semblaient être plus lents que ceux accomplis dans le domaine économique. Les pays africains devraient parler d'une seule voix sur la question de l'intégration régionale et les CER doivent jouer un rôle à cet égard. Le Comité a

relevé que le contenu des accords bilatéraux entre pays africains et pays développés différaient souvent des objectifs déclarés des CER, ce qui compromettait le processus d'intégration régionale. En outre, les États membres n'avaient pas suffisamment pris en compte l'intégration régionale dans leurs stratégies nationales de développement.

26. Le Comité a noté que plusieurs pas africains ne tiraient pas pleinement profit de leur appartenance aux zones de libre-échange pour des raisons tenant notamment à la faiblesse des capacités productives, à la médiocrité des infrastructures et à une insuffisante facilitation du commerce, qui alourdissaient les procédures aux postes frontières. De manière générale, à court terme, ce sont les pays les plus développés sur le plan industriel qui seront mieux à même de tirer profit du processus d'intégration. Le Comité a été informé des efforts que déployait la CUA pour améliorer et intégrer les infrastructures en Afrique, en mettant en œuvre un programme pour le développement des infrastructures en Afrique; la CUA élaborait ce programme en collaboration avec la CEA, la BAD et d'autres partenaires de développement.

27. Le Comité a souligné la nécessité pour la CEA et la CUA de faire le point sur la mise en œuvre des résolutions adoptées au cours des réunions précédentes. Il a également mis l'accent sur la nécessité de mener des études sur le non-respect des protocoles, dont ceux portant sur les règles d'origine. Les participants ont estimé que le fait que la compensation à laquelle pourraient s'attendre les éventuels laissés pour compte de l'intégration soit inadéquate ou nulle expliquait aussi en partie la violation des protocoles relatifs à l'intégration régionale et l'abandon des politiques adoptées.

Recommandations

28. Plusieurs recommandations importantes ont été faites au cours du débat.

a) Les États membres et les CER ont été invités en particulier à:

i) Continuer de soutenir la série de rapports sur l'«*État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)*», rapports qui présentent une évaluation des performances de l'Afrique en matière d'intégration; ii) prendre note des recommandations de la COMAI IV, en particulier celles qui concernent l'adoption du programme minimum d'intégration et la prise en compte dudit programme dans leurs plans nationaux de développement; iii) apporter un appui à la prise en compte des questions d'intégration régionale dans les politiques nationales, afin d'accroître la convergence entre les stratégies nationales, les politiques sous-régionales et les objectifs régionaux. À cet égard, une étude initiale devrait être menée rapidement pour mieux connaître les positions nationales sur les objectifs de l'intégration régionale et les coûts et bénéfices liés à l'appartenance à des arrangements régionaux visant à l'intégration.

b) La CEA, la CUA et d'autres partenaires de développement devraient: i) poursuivre leur soutien aux CER pour une mise en œuvre efficace des programmes pluriannuels et du programme minimum d'intégration, tout comme pour le renforcement des capacités des communautés; poursuivre leur appui aux activités de développement des infrastructures; iii) appuyer les efforts des pays africains tendant à renforcer leurs capacités productives.

Suite donnée aux principales décisions de la réunion annuelle conjointe de la CUA et de la CEA tenue en 2008 [point 6 de l'ordre du jour]

i. Charte africaine de la statistique

29. Le secrétariat a rendu compte, dans un document intitulé «Mise en œuvre de la résolution 859 (XLI) sur la Charte africaine de la statistique » (E/ECA/COE/28/10AU/CAMEF/EXP/10(IV)), de la suite donnée à la résolution sur la Charte africaine de la statistique adoptée en 2008 par la dernière Conférence des ministres, en particulier l'examen de la Charte par les ministres africains de la justice, puis son adoption par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2009.

30. Les participants ont été informés que deux études réalisées en 2008 contenaient des recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme chargé de coordonner la mise en œuvre de la Charte et la création d'un fonds africain pour la statistique. Ils ont également été informés de l'état d'avancement d'une étude sur l'élaboration d'une stratégie d'harmonisation statistique aux fins de l'intégration régionale.

Débat

31. Au cours du débat qui a suivi, le Comité s'est félicité des activités menées et des initiatives prises dans le domaine du développement de la statistique et a exhorté la Commission de l'UA, la CEA et les autres parties prenantes à poursuivre leurs efforts dans ce sens. Soulignant le rôle éminent de la statistique dans le processus décisionnel, il a estimé qu'il fallait apporter un appui technique et financier au développement de cette discipline en Afrique. De nombreux participants ont dit craindre que le mécanisme de coordination proposé dans l'étude ne fasse double emploi avec des structures en place et ont proposé que la CUA mène une campagne de sensibilisation au développement de la statistique.

Recommandations

32. À la lumière de ce qui précède, le Comité a noté avec satisfaction que certains États membres avaient déjà signé la Charte et recommandé à ceux qui ne l'ont pas encore fait de la signer et de la ratifier pour qu'elle entre en vigueur le plus vite possible, et à la Commission de mener à terme l'étude sur la création d'un fonds statistique qui permettrait de surmonter les problèmes de financement du développement de la statistique en Afrique. S'agissant de la mise en place d'un mécanisme chargé de coordonner la mise en œuvre, la Commission de l'UA de recenser les insuffisances des structures existantes et de s'efforcer d'y remédier, en collaboration avec la CEA, la BAD, les CER, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les États membres.

ii. Changement climatique et développement - Évaluation de la Conférence de Copenhague

33. Le secrétariat a présenté un rapport intitulé «Changements climatiques et développement: rapport d'activités» [E/ECA/COE/28/9, AU/CQMEF/EXP/9 (IV)] sur les progrès accomplis dans la mise au point et l'application du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev Afrique), ainsi que dans les préparatifs de la participation

africaine à la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009.

Débat

34. Deux principales questions ont été au cœur du débat qui a suivi la présentation: la négociation d'accords sur les changements climatiques et la mobilisation de ressources pour financer les mesures d'adaptation et d'atténuation. S'agissant des accords sur les changements climatiques, le Comité a souligné que les États membres devraient arrêter et défendre une position africaine commune fondée sur l'intérêt de tous. Si les stratégies d'atténuation avaient leur place dans une telle position commune, les pays africains avaient tout intérêt à mettre l'accent sur les stratégies d'adaptation. Le Comité a par ailleurs constaté que la plupart des pays africains avaient des capacités limitées en matière de négociation, ce qui les empêchait de participer efficacement aux travaux sur les changements climatiques et de bien défendre leur position.

35. Tout en notant la nécessité d'intégrer les politiques relatives aux changements climatiques et à l'environnement dans tous les secteurs de l'économie et dans les plans de développement nationaux, dès leur conception, le Comité a fait observer que les États membres ne tiraient pas suffisamment parti des mécanismes de financement en place. La raison principale était, outre la capacité limitée des pays africains, la partialité de structures telles que le Mécanisme pour un développement propre, qui favorisaient les grands pays en développement pollueurs que sont notamment la Chine, l'Inde et le Brésil.

36. En ce qui concerne le financement des mesures d'adaptation, le Comité a souligné qu'au regard de la faible contribution des pays africains au changement climatique, il serait injuste qu'ils soient les premiers à en subir les conséquences. Les pays développés avaient l'obligation de financer les politiques d'adaptation que les pays africains devraient appliquer.

37. En ce qui concerne l'application de la résolution 855 (XLI) relative à l'appui de la CEA à l'ACMAD ainsi qu'au renforcement du partenariat entre les deux organisations, le Comité a indiqué qu'il serait nécessaire de mettre en place un cadre de collaboration.

Recommandations

38. À l'issue du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes:

a) Les États membres devraient arrêter et défendre une position africaine commune dans les négociations portant sur les futurs accords relatifs aux changements climatiques, qui tiennent compte de la nécessité de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et de les financer.

b) La CEA et la CUA devraient aider les États membres à renforcer leur capacité de négocier des accords sur les changements climatiques et à bénéficier des ressources prévues pour l'action contre ces changements .

c) La communauté internationale devrait mettre en place des mécanismes efficaces de suivi et d'exécution des engagements pris en faveur des États membres dans le domaine des changements climatiques et environnementaux. Il faudrait par conséquent établir un cadre de coopération entre la CEA et l'ACMAD.

d) Les États membres devraient poursuivre leurs efforts pour intégrer les politiques relatives aux changements climatiques et à l'environnement dans tous les secteurs de l'économie.

iii. Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique

39. Au titre de ce point d'ordre du jour, le secrétariat de la CEA a présenté un document intitulé «Évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, 2009 (E/ECA/28/8, AU/CAMEF/EXP/8 (IV), d'où il ressortait que l'Afrique continuait de progresser vers la réalisation des objectifs et cibles inscrits dans les OMD, même si les résultats étaient inégaux selon l'objectif visé et la sous-région considérée. Quelques pays africains étaient sur la bonne voie et en passe d'atteindre certains objectifs, notamment ceux de l'éducation primaire pour tous, de la parité filles-garçons dans l'enseignement primaire et de la réduction de moitié de la pauvreté. De toutes les sous-régions, c'était l'Afrique du Nord qui avait enregistré le plus de progrès. Toutefois, la faible progression enregistrée dans l'ensemble des pays en 2009 est préoccupante. Parmi les obstacles figuraient les crises énergétique et alimentaire, de même que la crise économique et financière mondiale.

Débat

40. Tout en saluant la qualité du rapport, le Comité a exprimé certaines préoccupations tenant pour l'essentiel aux données et aux statistiques, en particulier à leurs sources. Certains participants ont noté que la plupart des données utilisées dans le rapport étaient obsolètes, tandis que d'autres ont insisté sur le fait qu'il y avait toujours un décalage entre les données de l'ONU et les données nationales. On a également déploré l'insuffisance des informations fournies sur les projets et programmes en cours au titre des OMD. Le Comité a aussi regretté la tendance consistant à privilégier l'universalité de l'enseignement primaire au détriment de sa qualité.

Recommandations

41. Au vu de ce qui précède, le Comité a recommandé que des statistiques de qualité soient produites et utilisées de manière à rendre compte de façon plus exacte des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Il convenait aussi d'intégrer les résultats des projets et programmes en cours dans les rapports relatifs aux OMD. Il fallait s'employer à mieux exploiter ce que les différents partenaires ont à offrir pour accélérer la réalisation de ces Objectifs.

iv. Rapport de la neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'UA et au NEPAD

42. Au titre de ce point d'ordre du jour, le secrétariat a donné un aperçu du Mécanisme de coordination régionale mis en place pour coordonner l'appui que l'ensemble du système des Nations Unies apporte à l'Union africaine et au NEPAD, en mettant en relief les mandats, structures et niveaux institutionnels. Au cours de l'année écoulée les neuf groupes thématiques du Mécanisme avaient beaucoup contribué au renforcement des capacités de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, à qui ils avaient apporté un appui technique. Le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, ainsi que d'autres formes d'appui qu'apporte

la CEA à l'Union africaine et au NEPAD, notamment l'appui au processus du Mécanisme de coordination régionale et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, ont aussi été évoqués. On a enfin dégagé les leçons à retenir et les orientations pour l'avenir concernant en particulier l'intégration harmonieuse du NEPAD dans les structures et processus de l'UA et les domaines prioritaires du renforcement de l'appui fourni par l'ONU à l'UA et au NEPAD.

43. Le Comité a salué le rôle joué par l'ONU pour coordonner l'appui à l'UA et au NEPAD, visant clairement à appuyer le développement de l'Afrique.

v. Présentation du rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement, 2009

44. Le secrétariat a présenté le document intitulé « Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, 2009 : promesses et performances », établi par la CEA et l'OCDE. La présentation a porté sur les principaux points suivants : progrès accomplis ces cinq dernières années en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté ; efforts déployés par l'Afrique pour améliorer la gouvernance et mobiliser des ressources intérieures favorisant la croissance économique et la réduction de la pauvreté ; augmentation des flux d'aide et allègement accru de la dette ; engagements pris, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de l'intégration régionale, par les pays africains, pour accroître le volume et l'efficacité de l'aide ; crise économique actuelle et défis connexes.

45. Le rapport, publié au début de la crise financière mondiale, est le fruit d'une collaboration intense et ouverte entre la CEA et l'OCDE. Il a donné lieu à des consultations avec les différentes parties prenantes africaines et non africaines. Informés qu'il avait été très bien accueilli par les partenaires tant africains qu'internationaux, les experts ont demandé à la CEA et à l'OCDE de continuer à collaborer pour produire ce rapport.

Débat

46. Le rapport a été publié en plein changement des mécanismes de suivi de responsabilité mutuelle et de gouvernance mondiale, ayant produit l'émergence, par exemple, d'un groupe des 20 (G-20) en tant qu'élément essentiel de la riposte internationale à la crise financière. Les participants ont demandé estimé que ces nouveaux changements intervenus dans l'architecture internationale, ainsi que les nouveaux engagements issus du Sommet du G-20, soient reflétés dans les futures éditions du rapport.

47. Les experts ont décidé que pour maximiser l'impact du suivi, il fallait fixer la date de publication des futurs rapports afin qu'ils enrichissent les grands débats africains et internationaux portant sur le développement de l'Afrique, comme ceux de la CUA, de l'ONU et du G-20. Ils ont souligné qu'à l'avenir, ces rapports devraient adopter l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme, et inclure les engagements traitant de la question.

Recommandations

48. Les participants ont recommandé ce qui suit :

a) Il faudrait publier le prochain rapport sur l'Examen mutuel de l'efficacité du développement avant septembre 2010 pour qu'il soit pris en compte lors du sommet qui sera consacré à l'examen de la réalisation des OMD. Par la suite, le rapport devrait paraître tous les deux ans.

b) Comme l'architecture mondiale en mutation rehausse l'importance de l'examen mutuel de l'efficacité du développement, compte tenu des nouveaux engagements pris par le G-20, une réforme fondamentale de l'architecture financière internationale s'impose pour que l'Afrique soit mieux représentée dans les instances de prise de décisions internationales et pour que ces instances soient plus promptes à réagir et avec efficacité pour résoudre les crises à court terme et les besoins de développement à long terme des pays africains.

c) Le Comité a demandé à la CEA et à l'OCDE de poursuivre leur collaboration en vue de l'établissement de rapports futurs.

Présentation et examen du thème de la Conférence : Renforcer l'efficacité de politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures [Point 7 de l'ordre du jour]

49. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le document intitulé «**Renforcer l'efficacité de politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures**» [E/ECA/COE/28/5, AU/CAMEF/EXP/5(IV)]. En Afrique, il y avait un fossé entre les besoins d'investissement et les ressources disponibles. Pour le combler, il fallait mobiliser davantage de ressources tant internes qu'externes. La crise ayant réduit les afflux de capitaux extérieurs, la mobilisation de ressources intérieures avait retrouvé tout son attrait en tant que source durable de financement du développement.

50. Plusieurs facteurs plaidaient en faveur d'un recours accru aux ressources intérieures: offre interne de capitaux était moins volatile que l'offre externe; elle permettait aux pays de garder la maîtrise de leurs politiques de développement et de s'en approprier les acquis; elle réduisait la dépendance à l'égard des ressources extérieures ainsi que le risque de contracter le syndrome hollandais, elle encourageait la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des fonds publics et elle diminuait la vulnérabilité de l'économie face aux pertes de revenus consécutives aux réformes commerciales.

51. En Afrique, malgré les progrès enregistrés dans le financement du développement, le taux d'épargne demeurait globalement faible par rapport aux autres pays en développement, sans compter que des écarts importants existaient entre les pays. Le continent avait amélioré ses rentrées fiscales et enregistrait des résultats comparables aux autres régions en développement sur le plan de la mobilisation des ressources intérieures, même si la part des taxes commerciales dans le revenu national avait beaucoup diminué.

52. La politique budgétaire permettait d'agir à court et à long terme, sur le plan de la stabilisation macroéconomique comme sur celui de la capacité de production. En Afrique, elle avait souvent été procyclique en raison des conditions imposées par les institutions financières internationales, des règles budgétaires et de considérations touchant à l'économie politique. Or, il fallait que les gouvernements mettent en œuvre des politiques fiscales anticycliques pour mieux absorber les chocs exogènes et les fluctuations de la demande totale qui en résultaient. Il s'agissait donc d'utiliser la politique budgétaire pour amortir l'impact de la crise financière mondiale et mieux répondre aux besoins et priorités de développement des pays africains.

53. Pour mobiliser plus efficacement les ressources intérieures en Afrique, il fallait accroître les recettes publiques et relever les taux de l'épargne privée, tout en tirant mieux parti de l'APD. Si la mobilisation de ces ressources était favorisée par la croissance, il restait que, dans beaucoup de pays africains, les impôts étaient loin de rapporter autant qu'ils le devraient. Il fallait prendre des mesures améliorer la collecte des impôts, réduire les exonérations fiscales et les incitations offertes aux investisseurs étrangers, relever les taux d'imposition applicables aux biens immeubles et aux articles de luxe et réformer la réglementation des échanges de façon progressive.

54. La bonne gouvernance était cruciale puisqu'elle se traduisait par une utilisation plus avisée et plus responsable des ressources publiques, établissait un lien entre l'imposition et la prestation de services, éliminait les paradis fiscaux et permettant de combattre les détournements de biens publics. La dette extérieure de l'Afrique était aussi un obstacle de taille : l'endettement massif se traduisait par une hémorragie de capitaux et un lourd service de la dette, et rendait les pays plus vulnérables face aux chocs extérieurs et à leurs conséquences sur la production nationale et la mobilisation des ressources.

55. Si on voulait stimuler l'épargne privée, il fallait aider les ménages et les entreprises à produire des revenus en mettant en place un environnement propice au développement du secteur privé, en investissant davantage dans les infrastructures et en renforçant les systèmes financiers nationaux.

56. L'Afrique avait donc besoin d'aide à court et à moyen terme. Quant à ses objectifs de développement à plus long terme, ils seraient mieux servis si l'aide était utilisée pour mieux mobiliser les ressources intérieures. A cet effet, il fallait mettre l'accent sur le développement des infrastructures et de la capacité de production. En outre, les donateurs pourraient opter pour un système de fonds de contrepartie et les pays bénéficiaires s'attacher à lutter contre la fuite des capitaux en exerçant un contrôle plus strict sur les comptes d'investissement.

Débat

57. Le Comité a salué l'exhaustivité de l'étude et félicité le secrétariat pour la finesse de son analyse. La mobilisation des ressources intérieures exigeait un changement dans les mentalités : l'objectif à long terme était de ne plus dépendre de l'aide extérieure mais de compter sur les revenus produits par le pays. Il fallait cependant veiller à ne pas dissocier, au niveau de la formulation des politiques, la mobilisation des ressources intérieures et celle des ressources extérieures, car elles étaient complémentaires. Nombre de pays africains avaient en effet encore besoin d'une aide extérieure pour combler le fossé entre l'épargne intérieure et les besoins d'investissement.

58. Le Comité a souligné que la stabilité macroéconomique était nécessaire à la croissance, laquelle conditionnait la mobilisation de ressources intérieures. Les gouvernements avaient un rôle particulièrement important à jouer lorsque l'activité économique était perturbée par une crise comme celle qui secouait actuellement la planète. Dans un tel contexte, ils devaient adopter des politiques budgétaires et monétaires propres à stimuler la demande intérieure et à atténuer l'impact de la crise. Le Comité a réaffirmé l'importance du rôle des pouvoirs publics dans la création d'un environnement propice au développement du secteur privé, s'agissant notamment de recenser les secteurs porteurs et d'orienter l'investissement privé vers ces secteurs. Pour ce

faire, les pays devaient adopter des politiques industrielles et sectorielles leur permettant de surmonter les obstacles à l'investissement national et encourager l'instauration de partenariats public-privé.

59. Certains participants se sont déclarés préoccupés par la vulnérabilité des économies africaines face aux chocs extérieurs et par l'absence d'outils politiques grâce auxquels elles pourraient mieux résister aux crises économiques. Il fallait donc diversifier la production et les sources de revenus et mieux gérer les réserves accumulées lors de la flambée des cours des produits de base. Certains pays africains, riches en ressources, étaient mieux armés pour faire front, car ils avaient constitué des réserves, voire créé des fonds de stabilisation pour assurer leur stabilité financière à moyen terme.

60. Notant que les pays africains pouvaient accroître leurs rentrées fiscales, le Comité a évoqué les principaux obstacles à la collecte de l'impôt, à savoir les faiblesses institutionnelles, l'insuffisance des moyens humains, le manque de volonté politique et le coût élevé du recouvrement des impôts. Les recettes fiscales étaient donc en-deçà de ce qu'elles devraient être, en particulier dans les pays sortant d'un conflit, où les institutions économiques étaient affaiblies.

61. Certains délégués ont décrit les réformes institutionnelles et les mesures que les gouvernements pourraient adopter pour améliorer le fonctionnement de l'administration fiscale et accroître les recettes, au nombre desquelles ils ont cité la refonte des mécanismes institutionnels en vue d'une meilleure gestion des finances publiques, la décentralisation des politiques budgétaires, la simplification des politiques fiscales et l'uniformisation des taux d'imposition, et la mise en place de dispositifs visant à faire respecter la réglementation fiscale et à encourager les contribuables à payer leurs impôts. Certains pays avaient mis en place des mécanismes de recouvrement novateurs comme les contrats de performance et les mesures incitatives offertes aux organismes de recouvrement de l'impôt. Le Comité a insisté sur l'importance de la bonne gouvernance pour ce qui était d'améliorer la gestion des finances publiques et le respect de la réglementation fiscale.

62. De nombreux pays africains riches en ressources naturelles pourraient mieux mobiliser leurs moyens propres grâce à une meilleure gestion de ces ressources et, à terme, se passer de l'aide extérieure. Les contrats d'exploitation des ressources naturelles comprenaient souvent des incitations fiscales et des clauses susceptibles de donner lieu à une répartition inéquitable des revenus si le contexte économique changeait. Toutefois, certains pays africains parvenaient à améliorer la gestion de ce secteur en ratifiant les normes et codes internationaux pertinents et en les intégrant dans leur réglementation nationale.

63. À cet égard, l'adoption du cadre des dépenses à moyen terme pourrait aider les pays à mobiliser les ressources intérieures pour financer investissement public et promouvoir la transparence et la responsabilité, notamment en matière de dépenses publiques et de prestation de services. Comme il s'agissait d'un outil axé sur les résultats, le cadre pouvait aider les gouvernements à allouer les ressources publiques en fonction des priorités stratégiques et à faire preuve d'une plus grande discipline budgétaire.

64. Le Comité a par ailleurs souligné que l'épargne des ménages devait être canalisée pour pouvoir servir à financer l'investissement. Dans nombre de pays africains, les ménages détenaient leur épargne sous forme de biens corporels n'entrant pas dans le circuit financier,

faute de recevoir des incitations appropriées et d'avoir accès à des établissements bancaires ou à des caisses d'épargne.

65. Le Comité s'est aussi penché sur l'impact que les critères de convergence macroéconomique adoptés par certaines CER pourraient avoir sur le caractère procyclique ou anticyclique de la politique budgétaire.

66. Étant donné le rôle important qu'il joue en Afrique et la contribution qu'il pourrait apporter aux ressources intérieures, le secteur informel devrait être encadré et réglementé. En encourageant, par des mesures incitatives et la mise en place d'un cadre institutionnel approprié, les entreprises du secteur informel à s'intégrer dans le secteur formel de l'économie, les gouvernements pourraient accroître leurs rentrées fiscales. Les entreprises concernées hésiteraient moins à officialiser leurs activités si elles avaient l'assurance qu'une telle démarche améliorerait leurs perspectives de survie, de croissance et d'accès aux ressources.

67. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait augmenter les recettes provenant de la taxation des biens corporels, tout en convenant que la tâche n'était pas aisée. Dans beaucoup de pays africains, l'enregistrement des biens fonciers était trop coûteux, ce qui compliquait le travail du fisc. Il fallait donc introduire des réformes pour généraliser l'inscription au cadastre.

68. Alors que l'investissement immobilier nécessitait des placements long terme, l'épargne à court terme était la norme sur le continent. Cela était dû en partie au manque d'institutions financières, telles que les fonds de pension, et de systèmes de garantie des dépôts. Les services bancaires et financiers n'étaient généralement implantés que dans les centres urbains et, de ce fait, ne répondaient pas aux besoins des épargnants et des investisseurs des zones rurales.

69. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le ralentissement des flux de capitaux provenant des immigrants africains, qui étaient de plus en plus exposés au chômage du fait de la crise. Dans ce contexte, les pays développés devraient agir avec mesure lorsqu'ils réformaient leurs politiques d'immigration et d'emploi et veiller à ce que les immigrants africains soient traités équitablement. De leur côté, les pays africains devraient réfléchir sérieusement à la manière dont les envois de fonds pourraient être utilisés pour stimuler l'investissement et la croissance. A l'heure actuelle, ces fonds empruntaient généralement des voies non officielles et servaient surtout à financer la consommation.

70. Enfin, le Comité a déploré la fuite de capitaux et les détournements de fonds, qui faisaient obstacle à la mobilisation des ressources intérieures. Il était donc impératif d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux et d'accroître la transparence des flux, de combattre la fuite des capitaux et de s'employer à récupérer les fonds détournés.

Recommandations

71. Le Comité a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Il a appelé les gouvernements africains à miser sur les stratégies à long terme pour promouvoir la croissance et élargir la base d'imposition. Pour ce faire, ceux-ci devraient recenser les secteurs porteurs et encourager l'investissement privé dans ces secteurs, ainsi que poursuivre les réformes visant à inciter les entreprises du secteur informel à officialiser leurs activités. Les pays riches en

ressources devraient améliorer la gestion de leurs ressources naturelles et créer des fonds de stabilisation pour assurer leur stabilité financière à moyen terme.

72. En particulier, le Comité a recommandé:

a) Que les gouvernements africains se dotent de mécanismes novateurs pour améliorer la collecte des impôts et la gestion des recettes fiscales, en introduisant des réformes institutionnelles visant à renforcer le lien entre mobilisation des ressources et dépenses publiques, à améliorer la transparence et à favoriser une gestion responsable;

b) Que les gouvernements africains envisagent des moyens d'encadrer et de réglementer le secteur informel, compte tenu du principe de l'égalité devant l'impôt, notamment par le biais de l'inscription au registre du commerce et de la taxation des biens immobiliers et corporels ; qu'ils renforcent leurs systèmes financiers et offrent des incitations à l'épargne à long terme, pour que les envois de fonds servent à financer le développement;

c) Que les gouvernements africains renforcent leur système financier et accordent des incitations à l'épargne à long terme et mobilisent efficacement les envois de fonds des travailleurs migrants pour le financement du développement ;

d) Que les donateurs consacrent une plus grande partie de l'APD au renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures, en investissant davantage dans les infrastructures et dans les services propres à accroître la productivité;

e) Que les pays africains collaborent avec leurs partenaires du développement pour combattre la fuite des capitaux et recouvrer les fonds détournés placés en dehors du continent;

f) Que les pays africains riches en ressources améliorent la gestion de leurs ressources naturelles et veillent à ce que les contrats d'exploitation soient équitables et ne fassent pas obstacle à la mobilisation des ressources intérieures ; qu'ils créent des fonds de stabilisation pour assurer leur stabilité financière à moyen terme.

g) Que la CUA et la CEA entreprennent des études sur la manière dont les pays africains pourraient réduire le coût du recouvrement de l'impôt et améliorer la coordination entre politique budgétaire et politique monétaire en vue d'une mobilisation plus efficace des ressources intérieures.

h) Que les États membres et le secrétariat coordonnent mieux leurs efforts pour assurer la cohérence et la fiabilité des données.

Questions statutaires (point 8 de l'ordre du jour)

i. Présentation et examen du Rapport annuel de la CEA, 2009

73. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le *Rapport annuel 2009* de la CEA (E/ECA/COE/28/13) portant sur la période allant de mai 2008 à mai 2009 et mettant en relief les principales réalisations enregistrées au cours de cette période. La CEA a visé, premièrement, à consolider les activités et les réalisations dans le contexte du repositionnement entrepris en 2006 et, deuxièmement, à intensifier l'assistance aux États membres, à la CUA et

aux CER, pour renforcer l'intégration régionale, répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, réduire la pauvreté et assurer le développement durable, dans le cadre de ses 10 sous-programmes : commerce, finances et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social.

74. La présentation a résumé les progrès accomplis au cours de la période considérée, en consolidant les activités et les résultats essentiels résultant du repositionnement de la CEA. Ces réalisations ont été plus transparentes pour l'ensemble des parties prenantes en raison de l'utilisation du cadre de la gestion axée sur les résultats et des indicateurs de succès appropriés.

75. La présentation a fait ressortir plusieurs réalisations : l'organisation à Addis-Abeba en novembre 2008, en collaboration avec la CUA et la BAD, du sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF), où les participants ont débattu du financement en faveur de l'égalité des sexes, de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des statistiques ventilées par sexe. En ce qui concerne le commerce, on a également cité l'appui fourni aux CER pour les aider dans les négociations commerciales internationales. La CEA a aussi organisé, conjointement avec la CUA la BAD, une conférence ministérielle sur la crise financière et ses répercussions ; elle a apporté un appui analytique et technique au Comité des 10 ministres des finances et gouverneurs de banque centrale, ainsi qu'une contribution technique à la définition de la position de l'Afrique en vue du Sommet du G-20 tenu en avril dernier à Londres.

76. Le secrétariat a souligné que la CEA avait joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, en donnant des avis techniques au Groupe d'éminentes personnalités et au secrétariat du Mécanisme, sur l'application de l'évaluation. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, la CEA a organisé, du 28 avril au 1er mai 2009 à Addis-Abeba, la première session du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement. La valeur ajoutée et la pertinence des bureaux sous-régionaux renforcés, par rapport aux activités de la CEA, ont également été soulignées, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes pluriannuels et autres activités exécutés conjointement avec les CER.

Débat

77. Dans le débat qui a suivi et répondant à certaines questions soulevées par des participants, le secrétariat a précisé qu'il était crucial de pourvoir rapidement les postes nouvellement créés et de diminuer ainsi le taux global de vacance des postes à la CEA. Il a reconnu les difficultés particulières des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans littoral. Il a également été demandé de communiquer convenablement les résultats de l'examen du Plan d'action de Bruxelles en faveur des PMA dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA prévue en 2011. De même, la question des droits de l'homme et celle de l'intégration de la parité hommes-femmes dans les programmes de formation ont été qualifiées de véritables préoccupations de développement, déjà abordées par la CEA.

Recommandations

78. Le débat a débouché sur les principales recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient participer davantage aux activités des bureaux sous-régionaux et les prendre en mains, en particulier en étant représentés au niveau approprié au sein de leur comité interministériel d'experts.

b) Les États membres devraient prendre note de la campagne de recrutement en cours et aider la CEA à recruter dans les pays sous-représentés afin de pourvoir rapidement les nouveaux postes attribués par l'Assemblée générale.

c) La CEA et les autres partenaires de développement devraient s'efforcer de redynamiser le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique pour aider les États membres et les CER à exécuter leurs plans de développement et leurs activités en matière d'intégration régionale.

79. Enfin, le Comité a félicité le secrétariat pour la qualité de la présentation et pour la création de nouveaux postes par l'Assemblée générale et a pris note du rapport.

ii. Rapport de la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration

80. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a informé les participants que la quatrième Conférence des ministres africains de l'intégration s'était tenue les 7 et 8 mai 2009 à Yaoundé sur le thème «Partenariats et intégration en Afrique». En plus de l'adoption du Programme minimum d'intégration, comme cadre stratégique et continental dynamique de l'intégration, les ministres ont examiné les principaux partenariats que l'Afrique a établis avec le reste du monde et ont examiné les voies et moyens de les rendre plus pertinents pour les besoins d'intégration et de développement socio-économique. La présentation a mis en relief quelques-unes des principales recommandations de la Conférence, notamment la nécessité pour l'Afrique de rationaliser son approche des partenariats; la nécessité de mettre davantage l'accent sur la mobilisation des ressources intérieures ; et la nécessité pour la Commission de l'Union africaine de renforcer les mécanismes existants chargés de la coordination des partenariats.

81. Le secrétariat a indiqué que la présentation avait été faite pour information, l'objectif étant de tenir les ministres des finances au courant des décisions prises par les ministres chargés de l'intégration, certaines de ces décisions intéressant également les ministres des finances.

iii. Rapport de la réunion d'experts juridiques et financiers sur les statuts de la future banque africaine d'investissement

82. Le secrétariat a présenté le document intitulé «Rapport de la réunion d'experts juridiques et financiers sur le projet de statuts de la Banque africaine d'investissement», tenue à Tripoli (Libye) du 11 au 13 mai 2009 [AU/CAMEF/EXP/17(IV)] et a mis en relief les principales recommandations issues de cette réunion. Il a également indiqué que sur la recommandation concernant la souscription au capital de la Banque par les États membres, d'autres scénarios de détermination des souscriptions, prenant notamment en compte le PIB et la moyenne du revenu national brut (RNB) sur trois (3) ans consécutifs, ont été élaborés.

83. Au terme de cette présentation, le Comité d'experts a mis en lumière une série de préoccupations dont :

- a) Les modalités de répartition du capital initial ;
- b) Les privilèges et les immunités du siège et des filiales de la Banque;
- c) Le droit de vote au prorata de la souscription au capital;
- d) La complémentarité avec la BAD et les autres institutions financières africaines existantes ;
- e) Le partenariat avec la BAD, le FMI et la Banque mondiale.

84. Un comité restreint comprenant quelques États membres (Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne et Nigéria) s'est réuni et a proposé au Comité des amendements au projet de statuts. À la suite du débat sur ces amendements, le Comité a retenu de soumettre ce projet à l'examen et à l'adoption de la Conférence des ministres, après introduction dans ce texte d'une disposition sur des annexes à élaborer ultérieurement et à présenter pour validation par les experts des États membres avant leur soumission à la prochaine CAMEF extraordinaire prévue en novembre 2009. Ces annexes porteront essentiellement sur la formule et le tableau de souscription au capital, les droits de vote et la détermination du panier de monnaies utilisé comme unité de compte servant de monnaie officielle de la Banque.

iv. Mise en œuvre du premier plan d'action de la Stratégie commune Afrique-Union européenne;

85. Au titre de ce point d'ordre de jour, un représentant de la Commission de l'Union africaine a présenté un document intitulé : « Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie commune Afrique – Union européenne » [AU/CAMEF/EXP/18(IV)].

86. Le présentateur a souligné quelques unes des étapes importantes du Dialogue Afrique-Union européenne, le nouveau cadre stratégique, le processus devant mener à l'adoption de la stratégie commune Afrique - Union européenne et le premier Plan d'action, et a donné un aperçu de l'architecture de mise en œuvre de la stratégie. Il a aussi souligné quelques-uns des résultats obtenus déjà, notamment l'approbation de l'architecture de mise en œuvre, la mise sur pied de huit groupes conjoints d'experts et l'élaboration d'un projet de feuilles de route sur la mise en œuvre. Le présentateur a relevé un certain nombre d'obstacles : manque de participation parties prenantes, faible capacité d'exécution des groupes conjoints d'experts, insuffisance des ressources et lenteur de la mise en application.

87. Le Comité a pris acte du rapport et a exhorté les Africains comme les Européens à consacrer à la mise en application du Plan d'action les ressources techniques, financières et humaines nécessaires. Il a également indiqué qu'il était nécessaire d'associer davantage d'acteurs africains au travail des groupes conjoints d'experts, ainsi que de respecter le principe d'une seule Afrique convenu dans le document de stratégie commune.

v. Rapport de la nouvelle Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA)

88. Le secrétariat a présenté au Comité une note sur la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), officiellement mise en place le 6 mars 2009 à Addis-Abeba. Le Comité a été informé que la Coalition était une initiative conjointe de la CUA, de la BAD et de la CEA, visant à promouvoir le programme de développement de l'Afrique par un dialogue sans exclusive. À l'inverse de la Grande Table, dont elle a pris la suite, la Coalition est d'inspiration totalement africaine et basée en Afrique ; son secrétariat se trouve au siège de la CEA à Addis-Abeba et elle bénéficie de l'appui de la CEA et de la BAD. Elle est présidée par un conseil consultatif indépendant que préside l'ancien président de la République du Botswana, S.E. Fetsus Mogae.

89. Le Comité a pris acte de la présentation et accueilli avec satisfaction de lancement de cette nouvelle initiative.

vi. Projet de programme de travail et priorités pour la période biennale 2010 - 2011

90. Au titre de ce point d'ordre du jour, le secrétariat a fait une brève présentation sur le document intitulé «Projet de programme de travail de la CEA et priorités pour l'exercice biennal 2010- 2011» (E/ECA/COE/28/15).

91. Pour établir ce projet de programme, le secrétariat s'est appuyé sur les conclusions du repositionnement de la CEA et sur le rapport du Secrétaire général relatif au renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux. Le programme est articulé autour de 10 sous-programmes: commerce, finances et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social. Établi conformément au principe de la gestion fondée sur les résultats, il devrait permettre à la CEA et aux États membres de suivre les progrès accomplis et de mesurer les résultats obtenus en utilisant des indicateurs et des critères préétablis.

92. Le Comité a salué les efforts déployés par le secrétariat pour établir ce programme de travail bien structuré et a proposé d'approuver le projet.

vii. Examen du rapport du premier Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale;

93. Au titre de ce point d'ordre de jour, un représentant de la Commission de l'Union africaine a présenté un document intitulé **Rapport du premier Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale**. Le congrès, tenu à Nairobi, du 2 au 4 mars 2009 sur le thème: *Vers la création d'une monnaie commune en Afrique*, a réuni des économistes et des chercheurs africains, qui se sont penchés sur d'importantes questions économiques, politiques et sociales relatives à l'intégration du continent et ont proposé des mesures pour accélérer cette intégration. Un des principaux résultats de la rencontre a été la recommandation visant à institutionnaliser le congrès pour en faire un cadre régulier d'examen des problèmes relatifs à l'intégration africaine.

94. Le Comité a pris note du rapport et proposé que les prochains congrès s'intéressent, outre les questions économiques, à d'autres aspects de l'intégration comme le développement humain et social.

viii. Rapport de la CEA sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de la planification (IDEP).

95. Au titre de ce point d'ordre du jour, la Secrétaire exécutive adjointe, Mme Lalla Ben Barka, a présenté au nom du Secrétaire exécutif le document (E/ECA/COE/28/14) intitulé «**Rapport sur le repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de la planification (IDEP)**». Ce rapport fait suite à la résolution 858 (XLI) de la quarante et unième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) tenue en avril 2008, demandant au Secrétaire exécutif de la Commission, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de l'IDEP, de prendre des mesures pour atténuer les difficultés financières que connaît l'Institut et d'élaborer un plan de repositionnement de ce dernier.

96. La Secrétaire exécutive adjointe a informé le Comité que la campagne de mobilisation de ressources menée par le Secrétaire exécutif pour renflouer financièrement l'IDEP commençait à porter ses fruits, certains États membres ayant versé leur contribution à l'Institut. Elle a également informé le Comité qu'un nouveau directeur, M. Adebayo Olukoshi, spécialiste et chercheur de renom dans le domaine du développement, avait été nommé dans le cadre du processus de repositionnement lancé par le Secrétaire exécutif de la CEA.

97. M. Olukoshi a fait un bref exposé dans lequel il a fait une large place à la nouvelle vision et orientation stratégique de l'Institut. Parmi les principaux éléments de cette orientation figuraient les mesures prises pour actualiser les programmes de formation de l'Institut afin de les faire mieux correspondre aux besoins des États membres, en mettant un accent particulier sur la promotion et le renforcement des capacités autochtones conformément à une nouvelle vision de développement de l'Afrique. À cet égard, l'Institut explorerait la possibilité d'utiliser les technologies de l'information et de la communication appropriées dans l'exécution de ses programmes de formation et de renforcement des capacités, en vue de mettre davantage ses services à la portée de ses clients et d'élaborer des programmes spécialement conçus pour atteindre le plus grand nombre possible d'utilisateurs. La coopération avec d'importantes institutions de recherche et de formation, ainsi qu'avec des centres d'excellence, notamment d'autres divisions de la CEA et des organismes de l'ONU, serait poursuivie.

98. Un rapport intégral sur le repositionnement de l'IDEP devrait être menée à terme et serait présenté, après consultation des principales parties prenantes du continent, à la prochaine Conférence des Ministres en 2010.

Débat

99. Dans le débat qui a suivi, le Comité a rappelé la mission et le mandat de base de l'Institut, notamment au vu du regain d'intérêt pour la planification, devenue une fonction essentielle dans nombre d'États africains. Le Comité a fait aussi observer que de nombreux instituts de formation en développement avaient vu le jour en Afrique ces dernières années, soulignant à ce sujet qu'il fallait, dans l'examen en cours, mettre clairement en exergue les avantages comparatifs de l'IDEP, important centre de recherche appliquée et de formation.

Recommandations

100. Le Comité s'est félicité du rapport sur le repositionnement de l'IDEP et a approuvé les mesures prises à ce jour pour reconstituer les capacités financières de l'Institut, renouveler sa direction et actualiser ses programmes. Il a aussi félicité le nouveau Directeur et l'a assuré de son soutien et de sa coopération. Il a fait sienne l'ambitieuse vision qui lui était présentée pour la relance de l'Institut. Il a par ailleurs engagé la direction de l'IDEP à poursuivre les consultations en vue de mener rapidement à terme le repositionnement de l'Institut, notamment en appliquant les mesures novatrices proposées pour financer et actualiser les programmes de l'Institut.

101. Le Comité a accueilli avec satisfaction les contributions des États membres et invité ceux qui ne l'avaient pas fait à apporter la leur au repositionnement de l'Institut.

Questions diverses [point 9 de l'ordre du jour]

102. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution (point 10 de l'ordre du jour)

103. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote (E/ECA/COE/28/L, AU/CAMEF/EXP/Draft/Rpt(IV))], et huit projets de résolution à soumettre pour adoption à la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport. Après un débat constructif, le Comité a adopté le rapport ainsi que les huit projets de résolution joints en annexe, tels qu'ils ont été amendés et soumis à la Conférence des ministres pour examen.

Clôture de la réunion (point 11 de l'ordre du jour)

104. Mme Lalla Ben Barka, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, a fait une brève allocution au nom de M. Abdoulie Janneh, le Secrétaire exécutif de la CEA. Elle a déclaré être satisfaite des débats et a remercié les participants pour leur contribution aux travaux de la réunion. Elle a souligné l'importance du thème de la Conférence et exprimé l'espoir que les recommandations et conclusions de la réunion contribueraient à l'élaboration de politiques efficaces de renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en vue du développement de l'Afrique. De plus, elle a déclaré que pour la deuxième année consécutive la CUA et la CEA avaient organisé avec succès la réunion conjointe de leurs organes statutaires, renforçant davantage la collaboration des deux institutions.

105. Dans son allocution de clôture, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine a félicité le secrétariat de la CEA et de l'UA d'avoir organisé la réunion avec succès. Il a également remercié le Président du Bureau d'avoir si bien dirigé les travaux. Il a évoqué certaines des questions examinées par le Comité, notamment l'intégration régionale, les statuts de la banque africaine de développement et le thème de la Conférence. Il a exhorté les participants à fournir un appui aux processus d'intégration régionale en Afrique, en particulier au programme minimum d'intégration de la CUA. En outre, il s'est félicité du soutien apporté par le Comité à la Banque africaine

d'investissement et a donné l'assurance à la réunion que la Commission de l'UA travaillerait avec les États membres à la finalisation des Statuts pour la création de la Banque.

106. Dans son allocution de clôture, le Président du Comité, M. Hany K. Dimian, Vice-Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, a remercié tous les participants pour leur contribution active aux débats. Il a relevé que, du fait des propositions et recommandations faites, il s'était agi de débats de fond constructifs. Il a également félicité le Comité pour la diversité des vues exprimées, ce qui, a-t-il fait observer, traduisait le souci de trouver des solutions aux problèmes communs de développement auxquels l'Afrique se trouvait confrontée. Il a ajouté avoir été impressionné par le nombre d'idées et de mesures politiques formulées en vue du renforcement de la mobilisation des ressources intérieures.

107. Enfin, le Président a remercié le secrétariat pour les préparatifs et le service de la réunion. Il a ensuite déclaré la réunion close.

ANNEXE

**PROJETS DE RÉOLUTION PRÉSENTÉS POUR EXAMEN À LA CONFÉRENCE
DES MINISTRES PAR LE COMITÉ D'EXPERTS**

PROJET DE RÉSOLUTION – L1

RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTÉRIEURES

La Conférence des ministres,

Rappelant les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique), du 18 au 22 mars 2002, et la Déclaration de Doha adoptée à la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, tenue à Doha (Qatar), du 29 novembre au 2 décembre 2008,

Considérant l'importance de la mobilisation des ressources intérieures pour un financement stable et prévisible aux fins d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté en Afrique,

Notant les rôles essentiels et complémentaires des secteurs public et privé dans la mobilisation des ressources intérieures et l'utilisation de celles-ci pour des investissements productifs en vue d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté,

Préoccupée par les graves répercussions de la crise financière et économique actuelle sur la mobilisation des ressources en Afrique, de même que par les incidences de cette crise sur la croissance et sur les possibilités de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date butoir de 2015,

Consciente de la nécessité d'accroître la mobilisation des ressources intérieures afin de combler le fossé entre l'épargne nationale et les besoins d'investissement,

1. Réaffirme l'importance de la bonne gouvernance aux niveaux national et international pour une bonne mobilisation des ressources intérieures et appelle les pays africains à approfondir les réformes en matière de gouvernance, à accroître la transparence dans l'utilisation des fonds publics et à intensifier les efforts tendant à améliorer la gestion des ressources naturelles;

2. Exhorte les gouvernements africains à accroître la mobilisation des ressources intérieures grâce à l'élargissement de la base d'imposition, à renforcer les capacités de l'administration fiscale, le renforcement du respect de l'obligation redditionnelle, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds publics et l'intensification des efforts tendant à améliorer la gestion des ressources naturelles;

3. Encourage les gouvernements africains à apporter un plus grand appui au développement du secteur privé en tant que stratégie viable d'accroissement des investissements privés, de stimulation de la croissance et de création des conditions propices à la mobilisation efficace des ressources intérieures;

4. Appelle les donateurs à soutenir les efforts que déploie l'Afrique pour mobiliser des ressources, en prenant des mesures appropriées pour lutter contre la fuite des capitaux, en réduisant les coûts des envois de fonds, en fournissant une assistance technique permettant de renforcer les systèmes de gestion des finances publics et en orientant davantage d'aide publique au développement vers le renforcement des capacités nationales de mobilisation des ressources intérieures;

5. Demande aux pays africains de réfléchir à des choix pertinents dans leur recours aux incitations et exonérations fiscales visant à promouvoir l'investissement étranger et d'adopter une approche graduelle à la libéralisation du commerce multilatéral afin de veiller à ce que les réformes entreprises dans le domaine du commerce n'entraînent pas une réduction de la base fiscale et ne compromettent pas la réalisation des objectifs nationaux de développement;

6. Exhorte les gouvernements africains à intensifier les efforts visant à stimuler l'épargne privée grâce à la mise en place et au renforcement de systèmes financiers nationaux, au maintien d'une stabilité politique et macroéconomique, à l'exploitation du potentiel que recèlent les institutions de micro-finance pour la mobilisation de l'épargne du secteur informel;

7. Souligne la nécessité de développer un marché régional des capitaux afin d'augmenter les liquidités grâce à la mise en commun de l'épargne, la réduction des coûts de transaction, le renforcement de l'intermédiation financière, la stimulation de la croissance et la promotion du développement;

8. Invite les gouvernements africains à renforcer la formulation et l'utilisation du budget en tant qu'instrument efficace de gestion de la politique économique.

PROJET DE RÉSOLUTION - L2

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE

La Conférence des ministres,

Considérant l'importance des données statistiques pour la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques de développement, ainsi que pour l'intégration économique et politique de l'Afrique,

Notant que les données statistiques doivent être de qualité et harmonisées, ce qui suppose l'application des normes internationalement reconnues et le respect par les statisticiens d'un code déontologique et de bonnes pratiques,

Se félicitant de la décision portant adoption de la Charte africaine de la statistique (ASSEMBLY/AU/DEC. 210 (XII)) prise par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, qui ont appelé tous les États membres à la signer et à la ratifier pour permettre son entrée en vigueur et offrir ainsi un cadre réglementaire de coordination en vue de l'établissement de statistiques harmonisées sur le continent,

Prenant note des dispositions prises par la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, les communautés économiques régionales et les États membres, en vue de mettre en place un mécanisme chargé de coordonner la mise en œuvre de la Charte, d'élaborer une stratégie d'harmonisation statistique et de créer un fonds africain de financement des activités statistiques,

1. Demande à la Commission de l'Union africaine de travailler en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, les communautés économiques régionales et les États membres en vue de mettre en place un mécanisme de coordination et de mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique;

2. Demande également à la Commission de l'Union africaine d'achever, en collaboration avec les États membres, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, l'étude technique approfondie des dispositions pratiques à prendre pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la création rapide du fonds, notamment en recensant les sources de financement possibles, ainsi que l'étude relative à une stratégie d'harmonisation des statistiques.

PROJET DE RÉSOLUTION - L3

CONGRÈS DES ÉCONOMISTES AFRICAINS SUR L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET CONTINENTALE

La Conférence des ministres,

Considérant l'importance de l'intégration économique et politique de l'Afrique ainsi que son rôle dans le processus de développement du continent,

Se félicitant de l'initiative inédite prise par la Commission de l'Union africaine, qui a permis de mobiliser les économistes, universitaires et chercheurs africains du continent et de la diaspora pour débattre des questions relatives à l'intégration sous-régionale et continentale,

1. Prend note des documents (rapport, communiqué, déclaration sur la crise financière et économique mondiale) issus du premier Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale et continentale, tenu à Nairobi (Kenya) du 2 au 5 mars 2009;
2. Recommande que la Commission de l'Union africaine organise sur une base régulière le Congrès des économistes africains sur l'intégration régionale et continentale, afin que les économistes africains contribuent davantage, par leurs idées, à la conduite de l'intégration africaine, au règlement des grands problèmes économiques du continent et à la prise de décision au niveau de l'Union africaine;
3. Demande à la Commission de l'Union africaine d'organiser, en collaboration avec les communautés économiques régionales, l'Association des universités africaines, les universités et les instituts de recherche en Afrique, une réunion du Congrès en 2010 et de lui soumettre, à sa prochaine session, les conclusions de cette réunion.

PROJET DE RÉSOLUTION – L4

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITÉS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 857 (XLI) du 2 avril 2008 par laquelle la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a approuvé le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2010-2011,

Notant avec satisfaction les efforts que la Commission économique pour l'Afrique continue de déployer pour consolider les acquis découlant de son repositionnement, en intensifiant son action visant à accroître l'efficacité et l'impact de son programme,

Remerciant les secrétariats de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement d'avoir renforcé leur partenariat et leur collaboration en vue d'accroître les synergies permettant de répondre aux priorités de développement de l'Afrique, et d'aider le continent à satisfaire ses besoins spéciaux et à relever les nouveaux défis mondiaux, notamment ceux liés à la crise financière et économique internationale,

Ayant examiné le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010-2011 contenu dans le document E/ECA/COE/28/15,

Approuve le projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010-2011, étant donné que les activités proposées dans ce programme sont déterminées par la demande et que la Commission économique pour l'Afrique continuera de s'appuyer sur ses partenariats actuels avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales.

PROJET DE RÉSOLUTION – L5

PROJET DE STATUTS DE LA BANQUE AFRICAINE D'INVESTISSEMENT

La Conférence des Ministres,

Rappelant l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine créant les trois institutions financières africaines, à savoir la Banque centrale africaine, le Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement,

Rappelant en outre la décision Assembly/AU/Dec. 212 (XII) du 3 février 2009 sur le Protocole relatif à la création de la Banque africaine d'investissement,

Rappelant par ailleurs la décision Assembly/AU/Dec. 226 (XII) du 3 février 2009 sur l'élaboration du projet de statuts de la Banque africaine d'investissement,

Reconnaissant l'urgence d'accélérer la mise en place d'institutions financières indispensables au financement des investissements requis pour le développement et l'intégration des économies africaines,

Considérant les recommandations pertinentes des réunions d'experts tenues à Addis-Abeba en janvier 2009, à Tripoli du 11 au 13 mai 2009 et au Caire du 2 au 7 juin 2009 sur la validation du projet de statuts de la Banque africaine d'investissement à annexer au Protocole relatif à la création de cette Banque.

1. Recommande la présentation du projet de statuts de la Banque africaine d'investissement à la Conférence de l'Union africaine de juin 2009 pour examen et adoption;
2. Demande à la Commission de l'Union africaine d'établir, en consultation avec des experts d'États membres, et de soumettre, avant fin octobre 2009, les annexes aux statuts de la Banque africaine d'investissement à une réunion d'experts juridiques et financiers, avant de les soumettre à l'examen de la Conférence extraordinaire des ministres africains de l'économie et des finances prévue en novembre 2009, et ensuite à la Conférence de l'Union africaine de janvier-février 2010 pour adoption;
3. Appelle les États membres de l'Union africaine à procéder promptement à la signature et à la ratification du Protocole relatif à la création de la Banque africaine d'investissement afin de permettre à celle-ci de commencer au plus vite ses activités.

PROJET DE RESOLUTION - L6

REPOSITIONNEMENT DE L'INSTITUT AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE PLANIFICATION (IDEP)

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 851 (XL) du 2 avril 2008 relative à l'IDEP, dans laquelle elle a chargé le Secrétaire exécutif de la CEA de prendre, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, toutes les mesures nécessaires au repositionnement de l'Institut,

Rappelant également sa résolution 846 (XXXIX) du 15 mai 2006 sur le mandat et les activités de l'IDEP,

Prenant note avec satisfaction du rapport sur le repositionnement de l'IDEP, qui rend compte des principales dispositions prises et des mesures proposées pour actualiser les programmes et diversifier les services offerts par l'Institut, dans le sens indiqué par son nouveau Directeur,

1. Félicite le nouveau Directeur de l'IDEP pour sa nomination et l'assure de son soutien et de sa coopération;
2. Fait siennes l'ambitieuse vision et l'orientation stratégique proposées par le Directeur pour le renouveau de l'Institut;
3. Engage la direction de l'IDEP à poursuivre les consultations en vue de mener rapidement à terme le repositionnement de l'Institut, grâce notamment à des méthodes novatrices de financement et de programmation à long terme;
4. Prie le Directeur de l'IDEP, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration de l'Institut, de lui rendre compte à sa prochaine réunion des nouvelles orientations et priorités stratégiques ainsi que de l'état de l'exercice de repositionnement de l'IDEP.

PROJET DE RÉSOLUTION – L7

LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE MONDIALE

La Conférence des ministres,

Rappelant le communiqué sur la crise financière publié par les ministres africains des finances et de la planification et les gouverneurs de banque centrale à Tunis le 12 novembre 2008,

Rappelant aussi le communiqué publié par le Comité des dix ministres africains des finances et de la planification et gouverneurs de banque centrale au Cap (Afrique du Sud) le 16 janvier 2009,

Rappelant en outre la déclaration sur la crise financière (Assembly/AU/Decl.2 XII), que les chefs d'Etat de l'Union africaine ont adoptée à la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba du 1^{er} au 3 février 2009,

Profondément préoccupée par les effets négatifs de la crise financière mondiale sur les échanges, les flux de capitaux privés, les envois de fonds, l'aide publique au développement et la croissance, ainsi que sur la capacité des pays africains de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Consciente que la tourmente financière et économique actuelle est une crise mondiale qui exige une réponse concertée tenant compte des différences entre les pays s'agissant d'adopter des politiques anticycliques, et qui permette de remédier aux dysfonctionnements du système financier mondial tout en favorisant la création d'emplois et la protection sociale,

Prenant note des conclusions du Sommet du G-20 tenu à Londres le 2 avril 2009,

1. Se félicite de l'invitation par le G-20 de l'Afrique au Sommet de Londres et demande qu'elle continue d'être représentée aux réunions futures du Groupe et qu'elle puisse être présente et se faire entendre à tous les forums économiques mondiaux portant sur la réforme du système financier international et dans les instances s'occupant de financement du développement, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dont les décisions affectent la vie des habitants de la région;

2. Exhorte les pays avancés à redoubler d'efforts en vue de relancer la demande mondiale, de rétablir la stabilité sur les marchés financiers, de renforcer la réglementation du système financier et de débloquer le crédit, pour améliorer les perspectives de redressement à l'échelle mondiale et faire en sorte que la crise financière ne compromette pas les réelles avancées économiques et sociales enregistrées ces dernières années par plusieurs pays africains;

3. Demande aux donateurs de ne pas céder aux pressions intérieures qui se font jour suite à la crise et de ne pas réduire l'aide publique au développement, mais, au contraire, d'en augmenter les montants et d'en améliorer l'efficacité, conformément aux engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Afrique dans le Consensus de Monterrey, le Plan d'action du G-8 en faveur de l'Afrique, la déclaration sur l'Afrique adoptée au Sommet de Gleanegles, la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra;

4. Engage les pays africains à prendre les mesures voulues pour atténuer autant que possible l'impact de la crise sur les groupes vulnérables et empêcher qu'elle ne se transforme en crise humanitaire. A cet égard, ils doivent s'attacher à financer des programmes de protection sociale et à investir davantage dans les infrastructures, la santé et l'enseignement, facteurs déterminants pour la diversification de la production et des exportations;

5. Prie les institutions multilatérales et régionales s'occupant de financement du développement d'accroître le montant de l'aide non liée allouée à l'Afrique et de rendre les ressources plus accessibles, d'appuyer les politiques nationales anticycliques et de répondre avec plus de souplesse aux besoins des pays africains pour leur permettre de résister à la récession mondiale;

6. Exhorte les gouvernements africains à poursuivre leurs réformes économiques, sans imposer, sous l'effet de la crise, de nouvelles restrictions aux échanges et aux investissements, afin de ne pas compromettre les progrès en matière de gestion économique et de gouvernance qui ont largement contribué à la récente amélioration de la performance macroéconomique de la région;

7. Engage les gouvernements africains à éliminer toutes les entraves au commerce intra-africain, harmoniser les politiques et la réglementation commerciales et accélérer l'intégration régionale en vue de réduire la vulnérabilité des pays africains face aux chocs extérieurs et de jeter les bases d'une croissance économique soutenue.

PROJET DE RÉSOLUTION – L8

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Conférence des ministres,

Rappelant les décisions par laquelle la Conférence de l'Union africaine a demandé à la Commission de l'Union africaine de soumettre à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, un rapport annuel assorti des statistiques pertinentes sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant en outre la résolution sur les OMD de la première réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Considérant les progrès faits par le continent dans la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Considérant en outre le rôle important que l'institution sous-régionale peut jouer dans l'accélération de la réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement,

Se félicitant des efforts que déploient la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement pour appuyer le renforcement des systèmes statistiques nationaux dans le domaine de la collecte et de la diffusion de données pertinentes sur les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Considérant par ailleurs l'incidence défavorable de la crise financière et de la récession économique mondiales sur les efforts des pays africains tendant à la réalisation des OMD,

Prenant note de la nécessité:

- i. de continuer à appliquer des politiques conformes, à court comme à long termes, à la nécessité d'une stabilité et d'une croissance de l'économie,
- ii. d'adopter des filets de sécurité sociale et des programmes de protection sociale susceptibles de renforcer les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,
- iii. de continuer à renforcer les systèmes statistiques nationaux et à mettre, en temps utile, les statistiques nationales à la disposition de l'unité statistique de la Commission de l'Union africaine, du Centre africain de la statistique de la Commission économique pour l'Afrique et du département de la statistique de la Banque africaine de développement,

iv. de reprendre au niveau sous-régional et à celui des échelons inférieurs des autorités publiques les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté fondés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement,

1. Demande à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission de l'Union africaine de promouvoir l'apprentissage mutuel et le partage des expériences, notamment par le truchement du Groupe africain de réflexion sur les stratégies africaines de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement;

2. Charge la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement de la préparation de l'examen à mi-parcours en 2010 par l'ensemble du système des Nations Unies des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; demande aux trois institutions d'organiser des réunions régionales de consultation pour l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et exhorte les pays africains à apporter leur soutien à cet exercice;

3. Exhorte les partenaires de développement à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, tels que réaffirmés au cours du Sommet du G-20 tenu à Londres, afin de permettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.